



AMAP

Numéro de contrat :

Brasserie de l'escargot

Contrat d'engagement - Saison 2026

Les contractants

Le présent contrat est passé entre, d'une part :

- L'Association de brasseurs de la brasserie de l'escargot, producteurs de la bière des Allobroges.

Demeurant **912 avenue Louis Coppel - 74300 THYEZ**

Tel : **0607023708**

E-mail : **allobroges@hotmail.fr**

et d'autre part :

- L'adhérent de l'AMAP Bières des Allobroges

M(me).....

Demeurant

Tel :

E-mail :

N° d'adhésion Manger Mieux Ici :

Contenu du contrat

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement de **bières** par les producteurs, dans le respect de la charte d'engagements mutuels, signée au préalable par l'adhérent et les producteurs.

Termes

Calendrier

Le présent contrat est élaboré pour trois distributions qui auront lieu :

les 25 mars, 17 Juin, 02 décembre 2026

Distribution

La distribution aura lieu le **Mercredi de 18h à 19h à la Mairie de Mieussy.**

Produits	Prix	Livraison 25/03/26	Livraison 17/06/26	Livraison 02/12/26	TOTAL
Coffret de Noël 3x 75cl(en valisette)	22 €				
Bière Ambrée 33cl	3.50€				
Bière Blonde 33cl	3.50€				
Bière Blanche 33cl	3.50€				
Bière Brune 33cl	3.50€				
IPA 33cl	3.50€				
Bière Ambrée 75cl	6,5 €				
Bière Blonde 75cl	6,5 €				
Bière Blanche 75cl	6,5 €				
Bière Brune 75cl	6,5 €				
IPA 75cl	6,5 €				
Spéciales aux plantes...	6,5 €				
Surprise du moment					
TOTAL					

Paiement :

Le paiement des paniers du contrat se fera au choix selon deux modalités :

- En une seule fois** au moment de l'engagement pour la totalité de la saison, au mois de **Janvier** pour un montant de euros par chèque ou espèce
- En trois chèques** : le premier débité au mois de **Janvier** représente la moitié du coût de la saison de€, le second et le troisième pour les deux quarts restants de € ne seront débités respectivement qu'aux mois de **Mars** et **Août**

RAPPEL : le principe de l'AMAP repose sur l'avance au producteur de sa trésorerie, dans la mesure du possible, nous conseillons l'option du règlement en une fois, sachant que quelle que soit l'option choisie, tous les chèques devront être établis et remis au producteur au moment de la signature du contrat, en Novembre **Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de Brasserie de l'escargot et datés à la signature du contrat.**

Fait à Mieussy, le

Reçu€ pour ce contrat
réglé par :
en fois.

signature de l'adhérent

signature du producteur

Pour M(me)

pour confirmation de son engagement d'achat de bières artisanales.

Lieu de distribution : **Mairie de Mieussy**

pour un montant de : €

réglé par : en fois.

Fait à Mieussy, le

signature du producteur :

Vos contacts pour la saison :

Producteur : Brasserie de l'escargot – 06 07 02 37 08 - allobroges@hotmail.fr

Référente : Alexiane – 07 82 65 59 08 – brunner.alexiane@gmail.com ou amap@mangermeuxici.org